



COMMUNE DE LAMONGERIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 11  
Présents : 10  
Absent représenté : 1  
Qui ont pris part à la délibération : 11  
Dont pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin 2026, à 20 heures le conseil municipal de LAMONGERIE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent Mathiot, Maire.

Présents : MATHIOT LAURENT, HOOS MYRIAM, POMMIER PATRICIA, Monsieur CHAUNU BERNARD, MAMES FRANCOISE, GENDILLOUT MICHEL, VILLA SOPHIE, RAVAN HERVE, CHASTANG DAMIEN, REYROLLE FATIMA

Pouvoirs : ROUSSELIE MICHEL à MAMES FRANCOISE

Secrétaire de séance : MAMES FRANCOISE

Date de convocation : 27 mai 2025

Contrôle de Légalité  
12 JUIN 2026  
Reçu le  
Directeur de la Corrèze

Délibération 2026-031

Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le 5 juin 2026 à 20 heures

Vu le décret N° 2026-30 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP 261.1651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes

Il s'agit de :

- Monsieur Bernard Chaunu
- Madame Françoise Mamès
- Monsieur Damien Chastang
- Madame Sophie Villa



La présidence sera assurée par le Maire Laurent Mathiot

Candidatures enregistrées :

Titulaire : Laurent Mathiot

Suppléants : Bernard Chaunu, Françoise Mamès, Michel Roussellie

Monsieur le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales  
Le maire indique que doivent être élus 1 délégué et 3 suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote du délégué

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Monsieur Mathiot a obtenu : 11 voix

Elections des suppléants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenus :

Bernard Chaunu : 10

Françoise Mamès : 9

Michel Roussellie : 9

Compte tenu du nombre de voix et de l'âge des candidats

Monsieur Bernard Chaunu est désigné 1<sup>er</sup> suppléant

Monsieur Michel Roussellie est désigné 2<sup>ème</sup> suppléant

Madame Françoise Mamès est désignée 3<sup>ème</sup> suppléante.

Aucun candidat n'a exprimé de refus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

A Lamongerie le 05 juin 2026

Le Maire,

Laurent Mathiot

Délibération rendue exécutoire le 05/06/2026

Compte tenu de la date de réception en préfecture

Et de la publication le 05/06/2026

Préfecture de la Corrèze  
Reçu le  
32 JUIN 2026  
Contrôle de Légalité



**Laurent MATHIOT**

